



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-11-10-3

Séance du vendredi 13 novembre
2020

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : PROLONGATION DES CONVENTIONS DE GESTION RSA AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU HAUT-RHIN ET LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE D'ALSACE (CMSA) 2018-2020

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSEES AVEC PROCURATION :

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH, Président du Conseil départemental.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.

ABSENT :

M. TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-1, L. 261- 1 et suivants, L. 262-13, L. 262-16, L. 262-25, R. 262-60 à D. 262-64 et R. 262-65 et suivants,
- VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2020-5-12-3 du 28 août 2020 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la convention de gestion du revenu de Solidarité active signée entre le Département du Haut-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, le 2 janvier 2018,
- VU la convention de gestion du revenu de Solidarité active signée entre le Département du Haut-Rhin et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Alsace, le 15 janvier 2018,

VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 6 novembre 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'intervention de Mme Fatima JENN, Président de la 10ème Commission (Solidarité, Famille, Insertion et Logement) relative à la modification du projet d'avenant à la convention avec Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, suite à une récente rencontre du Département du Haut-Rhin avec les dirigeants de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, ces modifications portant sur les contrôles effectués par CAF sur les bénéficiaires du RSA.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve et autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions de gestion 2018-2020 avec les organismes payeurs du revenu de Solidarité active, soit la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alsace pour l'année 2021, joints en annexe à la présente délibération.

Les crédits seront demandés au budget 2021.


LE PRESIDENT

Remy WITH

Adopté à l'unanimité